

PRÉSENCES	ABSENCES	INVITÉS
M. André Brunelle, Président Mme Carolle Brabant Vice-présidente Mme Manon Boily, PDG et secrétaire M. Maxime Di Patria Mme Michèle Goyette Mme Marcelle Lajoie Mme Véronique Lussier Dr Michael Mansour M. Serge Régnier Dre Michelle Roy M. Samsith So M. Alain Couette Mme Lise Héroux Mme Caroline Larue	Dre France Proulx, membre observateur, Fondation Pinel	M. Alain Bouchard, DGA Mme Elizabeth Keskinbicak, DRHCAJ
		POPULATION
		Alexa Lachaine Mihaela Popovici Gyslain Gaudet

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ayant dûment été convoquée, le président, M. André Brunelle, ouvre la séance à 19 h. Madame Mélanie Giroux, spécialiste en procédés administratifs, prend les délibérations en note et dresse le procès-verbal.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
1.	<p>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>Les membres ont reçu copie de l'ordre du jour. Monsieur Brunelle demande aux administrateurs, si possible, de laisser leur caméra ouverte.</p> <p style="text-align: center;">PROPOSITION CA-2022-057 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER, APPUYÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration tel que soumis</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
2.	<p>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</p> <p>Le président informe le C.A. de la réception dans les temps requis d'une question de la part de madame Alexa Lachaine. Il invite Mme Lachaine à faire lecture de sa question.</p> <p><i>1) Comment expliquez-vous le déséquilibre et la disparité notable dans la valorisation et la reconnaissance du travail entre les départements universitaires et de recherche ex : Forensia, versus les départements qui œuvrent directement auprès de la clientèle ? [SIC]</i></p> <p>La présidente-directrice générale explique que l'équipe de direction travaille prioritairement au renforcement des équipes internes et externes. Le déploiement de la cogestion servira, entre autres, à soutenir ces équipes. Il est souligné que les exécutifs syndicaux et les équipes ont été rencontrés et que la cogestion leur a été présentée. Il est rappelé que l'établissement à un mandat national, et dans ce contexte, une volonté de travailler étroitement avec la direction de la recherche et l'enseignement universitaire, et ce, à tous les niveaux est nécessaire. Les retombées de ce déploiement se feront sentir autant sur les équipes cliniques que sur les usagers. La PDG souligne qu'il peut y avoir une perception de déséquilibre, mais que lorsque le déploiement de la cogestion sera terminé et que tous les niveaux seront coordonnés, l'harmonisation des équipes cliniques et la direction de la recherche et enseignement se fera sentir.</p> <p><i>2) Comment comptez-vous valoriser le travail et la compétence des employés dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre ? [SIC]</i></p> <p>La présidente-directrice générale souligne que l'équipe de direction à toujours en tête la valorisation de ses employés. En collaboration avec la DRHCAJ, DSI-SM et DSP, un plan de main-d'œuvre sera déployé permettant de mettre à profit la contribution de tous selon leur spécificité.</p> <p>Mme Lachaine remercie la présidente-directrice générale pour ses réponses claires et appréciées</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
3.	<p>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 26 OCTOBRE 2022 ET DU TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p>Les membres ont reçu copie du procès-verbal de la séance régulière tenue le 21 septembre 2022 et copie du tableau pour le suivi des décisions du conseil d'administration.</p> <p style="text-align: center;">PROPOSITION CA-2022-058 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la séance régulière tenue le 21 septembre 2022 tel que rédigé du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p>Suite au comité des ressources humaines et des communications du conseil d'administration qui s'est tenu le 21 octobre 9 h, le plan d'action concernant : <i>civilité et inclusion</i> a été présenté aux membres avec les étapes et l'état d'avancement de celui-ci. Dans ce contexte, la présidente-directrice générale propose que ce point soit retiré du tableau de suivi du conseil d'administration et qu'il soit suivi au comité des ressources humaines et communication.</p>
4.	<p>MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE</p> <p>INFORMATION GÉNÉRALE, <u>Main-d'œuvre</u></p> <p>Quoique la situation de la main-d'œuvre demeure difficile, nous avons constaté une petite amélioration attribuable, entre autres, à la rémunération taux double reconduit pour une période indéterminée. Un plan d'action a été élaboré cet été pour remédier à la situation et nous travaillons de concert avec les deux exécutifs syndicaux et les comités consultatifs du conseil pour élaborer une proposition d'un plan d'action à moyen et long terme.</p> <p><u>Covid</u></p> <p>Nous maintenons nos efforts en matière de prévention et contrôle des infections. Malgré qu'en communauté les mesures se sont adoucies, nous devons demeurer vigilants et maintenir des mesures plus importantes dans le réseau de la santé et des services sociaux. Il est toujours possible de recevoir le vaccin Bivalent pour la Covid et nous sommes présentement en campagne de vaccination pour l'Influenza. Quelques activités ont eu lieu autant pour les employés et usagers, activités très appréciées. Nous avons souligné le travail des membres sortants du conseil d'administration et planifions une activité pour fêter nos retraiter.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><u>Situation médiatique</u></p> <p>Suite aux évènements tragiques des dernières semaines, l'expertise de l'Institut a été sollicitée par le biais d'entrevues permettant ainsi d'aider la population à comprendre ces évènements. Nous avons convenu qu'il était maintenant temps d'informer la population par le biais d'une lettre ouverte de ce qui est fait en matière de santé mentale, que le soutien aux familles est primordial et l'importance de faire de la prévention. Il faut absolument éviter la stigmatisation santé mentale et violence. La présidente-directrice générale invite fortement les participants à visionner les entrevues. Voici le lien pour y accéder :</p> <p>https://www.journaldequebec.com/2022/10/26/sante-mentale-et-criminalite-misons-sur-la-prevention</p> <p>SUIVI COMITÉ VALORISATION DE LA MISSION UNIVERSITAIRE,</p> <p>Les travaux avancent très bien, 3 axes se dessinent et s'inscrivent dans une volonté de santé durable qui est une orientation du plan stratégique du Fonds de recherche du Québec.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constitution et infrastructure pour des données intersectorielles, • Attraction et rétention de chercheurs compétitifs, • Création de réseaux de collaboration interdisciplinaire. <p>Le comité de valorisation se réunit le 23 novembre pour approfondir les recommandations qui seront présentées au prochain C.A. Docteur Jean-Bernard Trudeau sera présent lors du conseil d'administration du 7 décembre pour en faire la présentation.</p> <p>SYNTHÈSE DES PLANS D'ACTION AN 3 DU PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT 2020-2023.</p> <p>La présidente-directrice générale présente la synthèse du plan d'action, rappelle que l'équipe de direction a été très stratégique en priorisant certains éléments. Elle présente les éléments pouvant influencer la réalisation du plan d'action et les ajustements nécessaires suite aux contraintes identifiées. Mme Boily informe les membres que certains dossiers seront dorénavant sous la gouverne de la DG.</p>
5.	<p>PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS</p> <p>Les membres ont reçu le rapport annuel du CMDP. Au préalable, ce rapport a fait l'objet d'une révision par les membres du comité de vigilance et de la qualité. Docteure Michelle Roy précise que c'est son premier mandat et que sa première préoccupation était de bien positionner le CMDP dans l'établissement, afin qu'il optimise son rôle de leadership. Elle présente les grandes lignes du rapport. Le président du conseil la félicite de la qualité du rapport annuel présenté et que celui-ci témoigne de la vitalité du CMDP et de son implication.</p> <p>PROPOSITION CA-2022-059</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE, APPUYÉ PAR DOCTEUR MICHAEL MANSOUR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vigilance et de la qualité, adopte le rapport annuel 2021-2022 du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.</i></p>
6.	<p>CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP) NOMINATIONS</p> <p>6.1. Nomination Dre Julie Bérubé-Fortin</p> <p>Une résolution du comité exécutif du CMDP a été transmise aux membres du C.A. pour approuver la nomination de la docteure Julie-Bérubé-Fortin à titre de membre actif avec l'octroi de privilèges temporaires d'admission, de traitement et d'expertise. Cette nomination sera effective à compter du 17 octobre sous réserve de l'obtention de la confirmation favorable au recrutement du vice-doyen de l'Université de Montréal.</p> <p>PROPOSITION CA-2022-60</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR MAXIME DIPATRIA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité exécutif du CMDP (résolution EXE-2022-032) la nomination de Dre Julie Bérubé-Fortin, psychiatre, à titre de membre actif au sein du CMDP, avec l'octroi des privilèges d'admission, de traitement et d'expertise temporaire. Cette nomination sera effective à compter du 17 octobre 2022, sous réserve de l'obtention de la confirmation de l'avis favorable au recrutement du vice-doyen de l'Université de Montréal, renouvelable le 17 mai 2024. Cette dernière travaillera au sein des services externes ainsi que des établissements carcéraux.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i></p> <p>6.2. Nomination Mme Karolann Arvisais, pharmacienne,</p> <p>Une résolution du comité exécutif du CMDP a été transmise aux membres du C.A. pour approuver la nomination, de madame Karolann Arvisais pharmacienne, à titre de membre actif à compter du 4 octobre 2022.</p> <p>PROPOSITION CA-2022-0061</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE, APPUYÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité exécutif du CMDP (résolution EXE-2022-031), approuve de Mme Karolann Arvisais, pharmacienne, à titre de membre actif au sein du conseil des médecins, dentiste et pharmaciens, et ce, à compter du 4 octobre 2022.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i></p> <p>6.3. Octroi de privilèges Dr Mathieu Dufour. Une résolution du comité exécutif du CMDP a été transmise aux membres du C.A. l'octroi du privilège d'expertise permanent pour le docteur Mathieu Dufour.</p> <p style="text-align: center;">PROPOSITION CA 2022-062</p> <p style="text-align: center;"><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER, APPUYÉ PAR MADAME CAROLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité exécutif du CMDP (résolution EXE-2022-033), approuve l'octroi du privilège d'expertise permanent pour le docteur Mathieu Dufour</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i></p>
7.	<p>DEMANDE D'OCTROI D'UNE ATTESTATION DE RECHERCHE ET D'UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'ATTESTATION DE RECHERCHE</p> <p>Une demande d'octroi d'attestation de recherche à une nouvelle chercheure associée ainsi qu'une demande de renouvellement de l'attestation de recherche d'un chercheur sont déposées par la directrice de la recherche et de l'enseignement universitaire. Les membres du C.A. ont reçu copie de la lettre accompagnée d'une fiche synthèse, des lettres d'intention et des curriculums vitae des candidats.</p> <p style="text-align: center;">PROPOSITION CA-2022-063</p> <p style="text-align: center;"><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉ PAR DOCTEURE MICHÈLE ROY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, conformément à l'article 2.8.1 § 1^o du Cadre réglementaire pour une éthique des activités de recherche menées sous la responsabilité de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal 4^e édition (résolution CA-2017-055), autorise :</i></p> <p>La demande d'octroi d'une attestation de recherche à titre de chercheure associée à Madame Sioui Maldonaldo-Bouchard, détentrice d'un Ph. D. en neurosciences cellulaires et comportementales et qui complète actuellement sa résidence en psychiatrie à l'Université McGill. Cette dernière a déjà amorcé des collaborations avec Dr Mathieu Dufour, chef du département de psychiatrie à l'Institut et Monsieur Patrice Renaud, Ph. D, chercheur à l'Institut.</p> <p>La demande de renouvellement de l'attestation de recherche à titre de chercheur régulier :</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Monsieur Joao Da Silva Guerreiro, Ph. D., psychologue à l'Institut et professeur régulier au Département de psychologie de l'Université du Québec à Montréal.</p> <p>L'harmonisation de la période de validité des attestations de recherche des deux chercheurs, soit du 26 octobre 2022 au 25 octobre 2025.</p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
8.	<p>RAPPORTS ANNUELS 2021-2022 DES DIFFÉRENTS SECTEURS :</p> <p>8.1. Comité des usagers Les membres du comité prennent acte du rapport du comité des usagers. Le président du conseil informe les membres que le volet finances est exhaustif et a été présenté au comité de vérification. Aucun commentaire.</p> <p>8.2. Conseil des infirmiers et infirmières Les membres du comité prennent acte du rapport du conseil des infirmiers et infirmières. Le président du conseil constate la difficulté importante de recrutement. Un plan d'action est mis en place de concert avec la direction des soins infirmiers et la direction générale pour accroître la vitalité de ce conseil. Le CVQ et CGE suivront de près la situation.</p>
9.	<p>AFFAIRES FINANCIÈRES</p> <p>9.1. RAPPORT FINANCIER AS-617 DE LA PÉRIODE 6 SE TERMINANT LE 10 SEPTEMBRE 2022</p> <p>Une fiche synthèse décrivant les éléments de contexte et un projet de résolution ont été soumis aux membres pour approbation du rapport financier AS-617 de la période 6 se terminant le 10 septembre 2022.</p> <p>On informe que le rapport financier a fait l'objet d'une analyse par le comité de vérification lors de sa rencontre du 24 octobre dernier qui en fait la recommandation suivante :</p> <p><u>Rapport trimestriel 2022-23</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001); • ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre; <ul style="list-style-type: none"> PROPOSITION CA 2022-064 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME DIPATRIA, APPUYÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</i> • D'adopter le rapport trimestriel de la période 6 de l'exercice financier 2022-2023 de l'Institut de psychiatrie légale Philippe-Pinel comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de surplus combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 0\$. Les prévisions incluent les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nos projections tiennent compte du règlement complet du compte à recevoir 2021-2022 pour les coûts des conventions collectives de 502 145\$. ○ Nos projections tiennent compte d'un rehaussement budgétaire de 512 188\$ (502 145\$ * 1.02) récurrent en 2022-2023 pour les coûts des conventions collectives. ○ La projection des dépenses pour la COVID19, estimée à 6 250 090\$, comprenant les coûts cumulatifs de la période 1 à 6 au montant de 3 412 678\$ ainsi qu'une projection de ces dépenses pour les périodes à suivre au montant de 2 837 412\$. ○ Un financement non conditionnel de 1 767 060\$ pour l'implantation de la dernière phase du plan clinique. • D'autoriser la présidente ou le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale ou le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes. <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>9.2. RÉSULTATS FINANCIERS DE LA PÉRIODE 6 SE TERMINANT LE 10 SEPTEMBRE 2022</p> <p>Les membres ont reçu une fiche synthèse avec le rapport de suivi budgétaire de la période 6 de l'exercice 2022-2023 pour information. Le directeur général adjoint par intérim est invité à partager le rapport et expliquer les ajustements effectués concernant les éléments non intégrés au budget. Somme toute, le rapport financier fait état d'une saine gestion financière. L'équilibre budgétaire est pratiquement atteint avec un surplus de 106 000.00 \$. La projection financière au 31 mars 2023 est présentée.</p> <p>Monsieur Di Patria souligne le surplus disponible en cas de nécessité et ainsi que l'excellent travail de Mme Boily et M. Bouchard.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
10.	<p>RÉVISION DU « PLAN D'ORGANISATION ADMINISTRATIF, PROFESSIONNEL ET SCIENTIFIQUE » : ADOPTION DES AJUSTEMENTS À LA STRUCTURE D'ENCADREMENT SUPÉRIEUR. (SÉANCE TENANTE)</p> <p>Le président du conseil informe que le sommaire du plan de l'organisation et de la structure d'encadrement supérieur a été présenté lors du plénier qui précède le conseil.</p> <p>La présidente-directrice générale fait un résumé des étapes réalisées à ce jour. Elle rappelle que le 16 juin 2022, les orientations pour soutenir la mission nationale ont été adoptées par le CA dont la cogestion qui est en cours de déploiement. Afin de soutenir ces orientations, les ajustements requis à la structure de l'encadrement supérieur sont présentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suite à la confirmation du ministère que l'Institut a maintenant une direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, cette direction sera désormais sous la gouverne de la présidente-directrice générale. La direction générale adjointe poursuit avec les mêmes fonctions sans le volet direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques; • La direction des services techniques est pérennisée, donc devient une direction permanente de l'établissement. • La consolidation pour la mission nationale est de venir soutenir la direction de la recherche et enseignement universitaire et la direction des services professionnels en rehaussant les postes d'adjoint par des fonctions de directeurs adjoints ce qui permettra d'assumer des mandats par délégations de décision. <p>Ce dossier a été présenté au comité des ressources humaines et des communications qui recommande de mettre en place la proposition de la présidente-directrice générale.</p> <p>Suite à l'autorisation du ministère, le conseil d'administration peut maintenant adopter cette recommandation.</p> <p>Considérant que le 14 juin 2022, le conseil d'administration adoptait les orientations pour la modernisation de la gouvernance clinique et administrative de l'INPL-PP, permettant à la direction de l'établissement de compléter les travaux de consultation et de révision du plan d'organisation 2018-2021;</p> <p>Considérant que la mise à jour du plan d'organisation se fait conformément à l'article 183 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et est transmise pour approbation au ministre de la Santé et des Services sociaux, tel que requis par l'article 55.0.1 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux;</p> <p>Considérant que la proposition d'encadrement supérieur en 2022 vise des ajustements du contour de la direction générale adjointe, la direction des services techniques, la direction des services professionnels et la direction de la recherche et de l'enseignement universitaire;</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Considérant le retrait des ressources humaines et des communications de la direction générale adjointe;</p> <p>Considérant qu'en mai 2021, le MSSS autorise la création d'une direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques mise en place en juin 2021 relevant directement de la présidente-directrice générale, alors qu'auparavant ce secteur était sous l'autorité directe de la direction générale adjointe;</p> <p>Considérant que le 21 octobre 2022, le MSSS autorise la consolidation du poste de directeur des services techniques et du projet de façon permanente et à temps complet;</p> <p>Considérant que la proposition d'encadrement supérieur vise aussi le rehaussement de l'encadrement supérieur pour tenir compte de la mission nationale soit : le 25 novembre 2018, le MSSS a confié à l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel l'actualisation de sa mission nationale « de par sa mission ultraspécialisée, l'établissement est responsable d'assurer un leadership national dans le domaine de la psychiatrie légale afin de rehausser la formation, l'implantation, la qualité et la continuité des services en psychiatrie légale. L'établissement aura non seulement le mandat de conseiller le MSSS en matière de psychiatrie légale, mais aussi l'ensemble des établissements du réseau de la santé et des services sociaux où les intervenants sont appelés à appliquer des mesures judiciaires concernant une personne utilisatrice des services. »</p> <p>Considérant que les principales dimensions du mandat national en psychiatrie légale de l'INPL-PP se traduisent par les rôles spécifiques tels que, expert-conseil auprès du MSSS, expert-conseil en psychiatrie légale auprès des établissements, recherche, innovation et développement en psychiatrie légale (dont notamment le projet national de mise en œuvre de la hiérarchisation des services en psychiatrie légale), transfert des connaissances et formation en psychiatrie légale;</p> <p>Considérant la proposition de la mise à niveau du poste d'adjoint à la direction des services professionnels (DSP) – volet mission nationale au poste de directeur adjoint à la DSP (volet mission nationale, affaires médico-légales, programme en santé mentale, en dépendance et en itinérance) qui chapeautera les services externes, la mission nationale (interne et externe) et le programme en santé mentale, en dépendance et en itinérance, et participera à différentes tables de coordination (nationale, régionale), comités intersectoriels ou autres groupes de travail liés à la santé mentale forensique;</p> <p>Considérant la proposition de la mise à niveau du poste d'adjointe à la DRE au poste de directrice adjointe à la direction de la recherche et de l'enseignement universitaire (DRE) qui chapeautera Forensia (le nouveau centre de formation en santé mentale, justice et sécurité), l'UETMIS, la bibliothèque, l'enseignement universitaire, la recherche et l'innovation en santé mentale forensique, dont les plateformes de réalité virtuelle et d'intelligence artificielle;</p> <p><i>Après délibérations,</i></p> <p>PROPOSITION CA-2022-065</p>


#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉ PAR DOCTEURE MICHÈLE ROY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel sur recommandation du comité des ressources humaines et des communications qui a eu lieu le 21 octobre 2022 approuve la recommandation suivante :</p> <p>Adopter les ajustements du contour de la direction générale adjointe suite à la création de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) relevant directement de la présidente-directrice générale;</p> <p>Consolider le poste de directeur des services techniques et du projet majeur de façon permanente et à temps complet ;</p> <p>Consolider l'encadrement supérieur pour tenir compte de la mission nationale de l'Institut en rehaussant deux postes d'adjoint à la direction comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Un poste de directeur adjoint – volet mission nationale, affaires médico-légales, programme en santé mentale, en dépendance et en itinérance à la direction des services professionnels ; ○ Un poste de directeur adjoint à la direction de la recherche et de l'enseignement universitaire. <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i></p>
11.	<p>FORMATION D'UN COMITÉ POUR LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DE LA COMMISSAIRE LOCALE AUX PLAINTES</p> <p>Chaque année, le conseil d'administration doit mettre en place un comité d'évaluation de la commissaire locale aux plaintes composé de la présidente-directrice générale et d'un minimum de deux administrateurs externes à l'établissement. Ce processus annuel d'évaluation permet de communiquer clairement les attentes et les objectifs d'amélioration, de favoriser les échanges et de reconnaître les succès. Lors de la réunion du 19 octobre 2022, le comité de gouvernance et d'éthique a déterminé les deux membres qui participeront au processus d'évaluation. La politique « Évaluation du rendement du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services » a été transmise au C. A. décrivant l'ensemble du processus.</p> <p style="text-align: center;">PROPOSITION CA-2022-066</p> <p style="text-align: center;"><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE APPUYÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe- Pinel, sur recommandation du comité de gouvernance et de l'éthique, nomme les membres suivants au comité d'évaluation de la commissaire locale aux plaintes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Mme Manon Boily, présidente-directrice générale et secrétaire du C. A.</i>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Carolle Brabant, présidente du comité de vigilance et de la qualité • Mme Véronique Lussier, membre du CA <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
12.	<p>NOMINATION ANNUELLE DES MEMBRES DES DIFFÉRENTS COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DE LEUR PRÉSIDENT</p> <p>Le président du conseil nous informe d'une petite coquille dans l'énoncer de la proposition de résolution, une modification doit être apportée à la date de fin de ce présent renouvellement pour le 25 octobre 2023. La composition des divers comités a été validée par chacun des comités respectifs et ils en font la proposition aux membres du conseil.</p> <p>Conformément à l'article 181 § 1, 181 § 2 et 181.0.1 de la LSSSS et au Règlement de régie interne du conseil d'administration, le conseil d'administration doit nommer annuellement les membres de chacun de ses comités ainsi que le président de chacun de ceux-ci.</p> <p>PROPOSITION CA-2022-067</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER, APPUYÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel désigne les membres ci-dessous énumérés au comité de gouvernance et d'éthique, au comité de vérification, au comité de vigilance et de la qualité et au comité des ressources humaines et communication pour l'année 2022-2023, à compter de ce jour, et ce, jusqu'à la séance régulière du conseil d'administration du 25 octobre 2023 ou, malgré l'expiration de leur mandat, doivent rester en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Comité de gouvernance et d'éthique <i>Les membres nommés sont :</i> <ul style="list-style-type: none"> • M. André Brunelle, président du comité de gouvernance et d'éthique • Mme Manon Boily, présidente-directrice générale et membre d'office • Mme Michèle Goyette, membre du CA • Mme Marcelle Lajoie, membre du CA • Mme Véronique Lussier, membre du CA • Comité de vérification <i>Les membres nommés sont :</i> <ul style="list-style-type: none"> • M. Maxime Di Patria, président du comité de vérification

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Manon Boily, présidente-directrice générale • M. André Brunelle, membre d'office (président du CA) • Mme Carolle Brabant, membre du CA • M. Alain Couette, membre du CA • M. Serge Régnier, membre du CA <ul style="list-style-type: none"> • Comité de vigilance et de la qualité Les membres nommés sont : <ul style="list-style-type: none"> • Mme Carolle Brabant, présidente du comité de vigilance et de la qualité • Mme Manon Boily, présidente-directrice générale et membre d'office • Me Gabrielle Alain-Noël, commissaire locale aux plaintes et à la qualité et membre d'office • Mme Michèle Goyette, membre du CA • Mme Marcelle Lajoie, membre du CA • Mme Caroline Larue, membre du CA • Comité des ressources humaines Les membres nommés sont : <ul style="list-style-type: none"> • M. Serge Régnier, président du comité des ressources humaines et des communications • M. André Brunelle, membre d'office (président du CA) • M. Alain Couette, membre du CA • Mme Véronique Lussier, membre du CA • M. Samsith So, membre du CA • Mme Manon Boily, présidente-directrice générale <p style="text-align: center;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
13.	<p>HORAIRE ET DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DÉCEMBRE 2022</p> <p>En raison de la situation incertaine reliée à la Covid-19, le mode (virtuel ou présentiel) de l'horaire et du déroulement de la tenue de la séance publique annuelle et de la séance régulière du conseil d'administration du 7 décembre 2022 sera évalué et décidé selon l'état de la situation.</p> <p>La proposition suivante est donc suggérée aux membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion d'une capsule vidéo du président du C.A. en remplacement de la tournée habituelle des unités ; • Séance publique d'information, mode virtuel ou présentiel à déterminer ;

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • Séance plénière et séance régulière du conseil d'administration mode virtuel ou présentiel à déterminer. <p>PROPOSITION CA-2022-068 <i>IL EST D'UNEMENT PROPOSÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE, APPUYÉ PAR SO SAMSITH ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel adopte l'horaire et le déroulement suggérés pour la tenue de la séance publique annuelle et de la séance régulière du conseil d'administration du 7 décembre 2022.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
14.	<p>TABLEAU DES GARDES EN ÉTABLISSEMENT Le document est déposé au conseil pour information et fait l'objet d'une vigilance au comité de CVQ.</p>
15.	<p>POINTS D'INFORMATION :</p> <p>a. Compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique, Le 19 octobre avait lieu la réunion du comité de gouvernance et d'éthique. Les sujets suivants ont été discutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi du plan d'action stratégique An 3; • Propositions de la constitution du comité d'évaluation de la commissaire locale aux plaintes; • Suivi sur le processus en cours du renouvellement des membres du conseil d'administration; • Étude de candidatures reçues en vue de remplacer spécifiquement le poste de M. Antoine Boucher, une candidate a été sélectionnée et son nom sera transmis au ministère pour nomination; <p>b. Compte-rendu du comité de vigilance et de la qualité, Le 19 octobre avait lieu la réunion du comité de vigilance et qualité. Les sujets suivants ont été discutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi sur le processus de recrutement de médecin examinateur, échange en cours avec deux médecins; • Le comité a demandé un suivi sur 4 plaintes spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ La gestion des effets personnels; ○ L'hygiène dans les chambres, des indicateurs de performance seront proposés; ○ Les sorties extérieures, des indicateurs de performance seront proposés; ○ La révision du cartable des politiques et procédures. • Rapport sommaire présenté par la commissaire aux plaintes; • Point sur la Covid; • Dépôt des rapports sur la gestion des risques; • Présentation des indicateurs du tableau de bord; • Présentation par Mme Audry Bouchard de la politique sur les mesures de contrôle et les étapes du déploiement.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>c. Compte-rendu du comité des ressources humaines et communications, Le comité s'est réuni le 21 octobre dernier, deux points majeurs ont été discutés : Le plan d'organisation- structure d'encadrement supérieur La plainte du racisme que l'on retrouve dans le tableau du CA. Suite à la présentation du plan d'action en lien avec cette plainte, le comité a décidé de retirer ce point de suivi.</p> <p>d. Compte-rendu du comité de vérification Le comité s'est réuni le 24 octobre dernier. Les sujets suivants ont été abordés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un point de suivi sur le projet majeur, • Présentation des contrats de plus de 25 000 \$, • Suivi de la gestion des risques financiers (approvisionnement et informatique). Le comité est satisfait. • Rapport des auditeurs, • Passer en revue l'ensemble des résultats financiers, • Compensation financière, • Ajout d'un comité de vérification le 5 décembre, <p>e. Activités de la Fondation Pinel Dre Proulx étant absente, ce point sera discuté au prochain conseil.</p>
16.	<p>ADOPTION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES</p> <p>En 2021, de nouvelles règles de fonctionnement étaient adoptées par le conseil. Après une année, le constat est qu'il devient nécessaire d'ajuster la composition du comité de gestion pour que tous les secteurs soient représentés. Voici l'ajustement proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personne désignée par le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, • Un représentant de la sécurité et des mesures d'urgence, • Un représentant du service des archives. <p>De plus, afin d'assurer une continuité lors de remplacement, il est demandé que la période de remplacement soit un minimum de 6 mois.</p> <p>Ces deux ajustements sont intégrés dans le projet des règles de fonctionnement du comité présenté au conseil.</p> <p>PROPOSITION CA-2022-069</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE GOYETTE, APPUYÉ PAR DOCTEURE MICHELLE ROY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vigilance et de la qualité qui s'est tenu le 19 octobre approuve la mise à jour des modifications au règlement de fonctionnement du comité de gestion des risques.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i>
17.	Prochaine rencontre aura lieu le 7 décembre prochain.
18.	

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>[Redacted text block]</p> <p>[Redacted text block]</p> <p>[Redacted text block]</p> <p>[Redacted text block]</p> <p>[Redacted text block]</p> <p>[Redacted text block]</p> <p>[Redacted text block]</p> <p>[Redacted text block]</p> <p>[Redacted text block]</p> <p>[Redacted text block]</p> <p>[Redacted text block]</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]
	[REDACTED]

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p>
19.	PÉRIODE DE HUIS CLOS ENTRE LES ADMINISTRATEURS DU C.A. Il y a eu période de huis clos entre les administrateurs du C.A.
20.	PROCHAINE SÉANCE La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le mercredi 7 décembre 2022 à 19 h.
21.	LEVÉE DE LA SÉANCE PROPOSITION CA-2022-074 <i>L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance à 20 h 55.</i>

(Original dûment signé)

 André Brunelle
 Président du conseil d'administration

(Original dûment signé)

 Manon Boily
 Présidente-directrice générale et secrétaire

PV-CA 2022-10-26
 Approuvé le 7 décembre 2022